

# GRAND PRIX RAPIDES DU VAL-DE-MARNE – ETAPE 4

## REGLEMENT INTERIEUR

### Article 1 : Présentation

Le club d'échecs de Vincennes organise le samedi 24 mars 2018 la 4<sup>ème</sup> étape du Grand Prix Rapides du Val-de-Marne. La compétition se déroule à l'espace Daniel Sorano, 16 rue Charles Pathe 94300 VINCENNES. Ce Grand Prix est réservé aux joueurs licenciés du département du Val-de-Marne.

Il est divisé en trois tournois :

- **Open A** : joueurs ayant un Elo rapide strictement inférieur à 1100. Sauf cas particuliers, ce tournoi est strictement réservé aux jeunes.
- **Open B** : joueurs ayant un Elo rapide compris entre 1100 et 1499.
- **Open C** : joueurs ayant un Elo rapide supérieur ou égal à 1500.

L'évolution de l'Elo du joueur n'a aucune incidence sur l'affectation du joueur au tournoi durant la saison. Le tournoi est déterminé en fonction de l'Elo du joueur lors de sa première inscription.

### Article 2 : Appariements et règles

Les appariements informatisés (programme PAPI 3.3.2 conçu par Erick Mouret) se font au Système Suisse intégral.

Seront appariés à la ronde 1 tous les joueurs qui se seront inscrits avant 13h30 le jour de la compétition et ayant réglé leur droit d'inscription. Tout joueur n'ayant pas respecté cette règle se verra appliquer une majoration des droits d'inscription et sera apparié à la ronde 2.

La compétition est homologuée pour le classement rapide FFE de septembre 2018.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (Congrès de Goynuk, Antalya, Turquie). L'article A4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation. L'article III.4 de la directive III ne s'applique pas au Grand Prix.

### Remarques :

- **Jouer à deux mains pour une prise, un roque et une promotion est considéré comme un coup illégal.**
- **Appuyer sur la pendule sans avoir joué un coup est considéré comme un coup illégal.**
- **La partie est perdue après le 2<sup>ème</sup> coup illégal achevé (nouveau 1<sup>er</sup> janvier 2018).**
- **Pour l'Open A, la partie sera perdue après le 3<sup>ème</sup> coup illégal achevé (Règlement FFE : R03-compétitions homologuées, article 2.2.2).**

### Article 3 : Cadence

Pour les rondes 1 à 3 : 15 minutes KO par joueur

Pour les rondes 4 à 6 : 20 minutes KO par joueur

### Article 4 : Horaires

Clôture des enregistrements : 13h30

Ronde 1 : 14h00 précises

Remise des prix : à partir de 18h30

## **Article 5 : Droits d'inscriptions**

Adultes : 6€ (tarif majoré : 10€)

Jeunes : 3€ (tarif majoré : 5€)

## **Article 6 : Classement**

Pour chaque tournoi, le classement final est établi suivant le nombre de points de partie. Les systèmes de départage des ex-aequo sont dans l'ordre le Buchholz puis la Performance.

## **Article 7 : Fin de partie**

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) vient annoncer le résultat à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier.

## **Article 8 : Comportement des joueurs**

Il est interdit de fumer et de vapoter dans la salle du tournoi.

Il est interdit d'analyser et de blitzer dans la salle de jeu.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu.

Il est aussi formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse durant sa partie. Il faut également éviter toute discussion et lecture suspecte.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

En accord avec l'article 11.3.2 des Règles du Jeu de la FIDE, **il est interdit à un joueur d'apporter un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu, à moins que l'appareil en question ne soit complètement éteint et rangé dans un sac fermé** que le joueur ne sera pas autorisé à transporter avec lui lors de ses déplacements. Tout joueurs contrevenant à ce point de règlement perdra sa partie immédiatement, son adversaire étant déclaré gagnant.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Le forfait est déclaré lorsque le joueur a épuisé la totalité de son temps sans avoir joué un coup sur l'échiquier.

## **Article 9 : Arbitrage**

Arbitre principale : Loriane LEBRET (Arbitre FIDE)

Arbitre adjoint : Emile HARGOUES-TURON (AF4)

## **Article 10 : Photographies**

Des photos du tournoi seront prises par les organisateurs, et seront publiées sur le site internet du club organisateur. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à cette diffusion.

## **Article 10 :**

L'inscription à cette compétition implique l'acceptation du présent règlement.

**L'arbitre principale**  
Loriane LEBRET

**L'organisateur**  
Les Échecs de Vincennes